

► Ile-de-France

Après une année 2018 très positive, les logements autorisés et les mises en chantier de logement^(*) marquent un léger recul. Ces indicateurs n'informent cependant que sur l'une des composantes de la construction (avec les travaux publics, la rénovation de logements, etc). Comment l'emploi privé francilien dans la construction réagit-il dans ce contexte ? Zoom sur un secteur stratégique de l'économie régionale.

(*) : cf. Note de conjoncture trimestrielle de juillet 2019 de la Driea (disponible en ligne).

Un secteur en expansion en Ile-de-France

Le secteur de la construction représente 6,6 % (+ 0,3 point en un an ; + 0,4 point en deux ans) des effectifs franciliens du secteur privé, soit un peu plus de 318 400 salariés. Les effectifs salariés augmentent ainsi plus vite que la moyenne de la région. Les travaux de construction spécialisés représentent la majeure partie des effectifs (69,9 %), du fait notamment de la part importante des travaux d'installation électrique et de plomberie (29,6 % du total). La construction de bâtiments (17,7 %) et le génie civil (12,4 %) constituent les deux autres branches de ce secteur. Au 1^{er} semestre 2019, le secteur de la construction représente 11,7 % des Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en Ile-de-France. Ce ratio est en forte augmentation sur un an et reste largement supérieur à la part des effectifs salariés.

Une progression très dynamique de l'emploi

L'emploi francilien dans le secteur de la construction progresse trimestre après trimestre (à l'exception d'un trimestre). Le rythme de création d'emplois est même en accélération sur le dernier trimestre connu. Cette tendance se traduit par une hausse des effectifs de 5,7 % sur un an, établissant un nouveau niveau d'emploi record dans le secteur.

Le secteur gagne ainsi 16 700 salariés en Ile-de-France sur un an, tandis que dans le même temps 24 600 postes ont été créés en province. La croissance soutenue du secteur en région parisienne s'inscrit dans une dynamique nationale. L'Ile-de-France représente 21,8 % des emplois nationaux du secteur.

Dans la région, les trois branches du secteur ont gagné de l'emploi sur un an. Ainsi, le génie civil et la construction de bâtiments affichent des progressions soutenues avec respectivement + 4,6 % et + 5,0 % sur un an, tandis que les travaux

de construction spécialisés (+ 5,9 %) attestent d'une dynamique plus importante de l'emploi. Parallèlement, la masse salariale de l'ensemble du secteur évolue positivement, de 6,3 % en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ou de 5,8 % sans cette dernière.

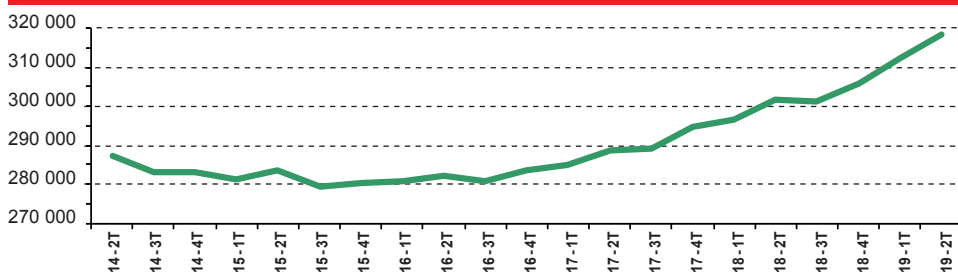
L'évolution de la structure de l'emploi fait stagner le salaire moyen par tête (SMPT)

Après deux années de forte évolution, le SMPT stagne sur un an, à 2 632 € brut. Cette pause s'explique avant tout par un effet de structure : il y a eu plus de postes créés dans les secteurs les moins rémunérés et notamment

dans les travaux de construction spécialisés. À cela s'ajoutent des effets de structure également à l'intérieur des branches, si bien que la construction de bâtiments et le génie civil affichent des tendances négatives au niveau des SMPT. Ces variations annuelles ne changent cependant pas le classement des branches, le SMPT du génie civil demeure le plus élevé, à 3 291 € devant la construction de bâtiments (3 025 €). La différence demeure élevée avec le SMPT dans les travaux de construction spécialisés qui s'établit à 2 414 €.

Rappelons que les différences de SMPT entre les trois branches s'expliquent avant tout par des niveaux de qualification moyens et des tailles moyennes d'entreprises différents.

Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Sources : Urssaf - Acoss

Masses salariales, effectifs, établissements et salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur de la construction à fin juin 2019

		A fin 2 ^e T 2019	Évolution ⁽¹⁾ 2 ^e T2019/2 ^e T2018	Évolution ⁽¹⁾ 2 ^e T2019/2 ^e T2014
Construction de bâtiments	Effectifs	56 421	+ 5,0 %	+ 13,3 %
	Établissements ⁽²⁾	7 294	+ 2,6 %	+ 20,1 %
	SMPT	3 025	- 1,4 %	+ 6,6 %
Génie civil	Effectifs	39 552	+ 4,6 %	+ 10,5 %
	Établissements ⁽²⁾	663	+ 5,6 %	+ 8,9 %
	SMPT	3 291	- 1,0 %	+ 6,8 %
Travaux de construction spécialisés	Effectifs	222 455	+ 5,9 %	+ 10,2 %
	Établissements ⁽²⁾	33 372	+ 3,3 %	+ 10,2 %
	SMPT	2 414	+ 0,9 %	+ 4,9 %
TOTAL	Masse salariale ⁽³⁾	2 490	+ 5,8 %	+ 13,3 %
			+ 6,3 % ⁽⁴⁾	+ 13,8 % ⁽⁴⁾
	Effectifs	318 428	+ 5,5 %	+ 10,8 %
	Établissements ⁽²⁾	41 329	+ 3,2 %	+ 11,8 %
	SMPT	2 632	+ 0,1 %	+ 5,7 %

(1) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale.

(2) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

(3) en millions d'euros.

(4) y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Sources : Urssaf - Acoss

AVERTISSEMENT. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Des évolutions disparates selon les départements et les activités

Le niveau d'emploi dans l'ensemble des départements franciliens n'est pas corrélé avec les différences de population. La Seine-Saint-Denis est le département qui emploie le plus, avec 54 200 salariés, alors que Paris et le Val-d'Oise emploient le moins de personnes avec respectivement 35 900 et 32 000 salariés.

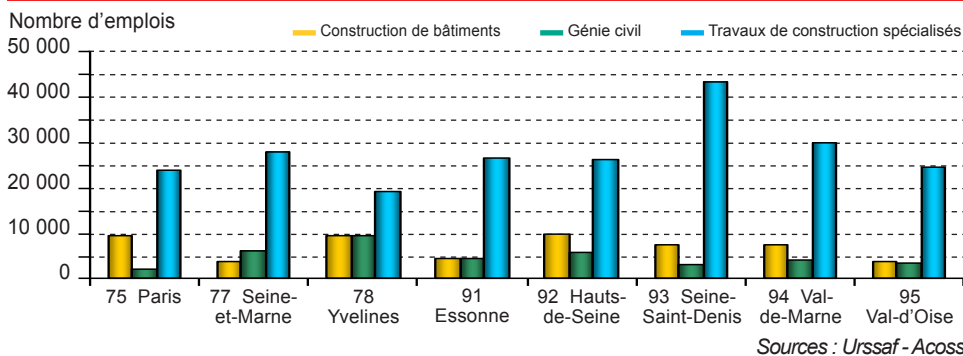
Tous les départements franciliens gagnent des emplois sur un an mais avec des dynamiques différentes. La Seine-Saint-Denis (+ 7,9 %) et le Val-d'Oise (+ 7,6 %), sous l'impulsion des travaux de construction spécialisés, sont les deux départements qui affichent les progressions les plus importantes. À l'inverse, les Yvelines (+ 1,6 %) gagnent peu d'emplois du fait de la stagnation du génie civil et de la construction de bâtiments. Dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine, l'emploi dans la construction de bâtiments connaît un fort essor. Le génie civil est en expansion dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne.

Tous les types de contrats augmentent

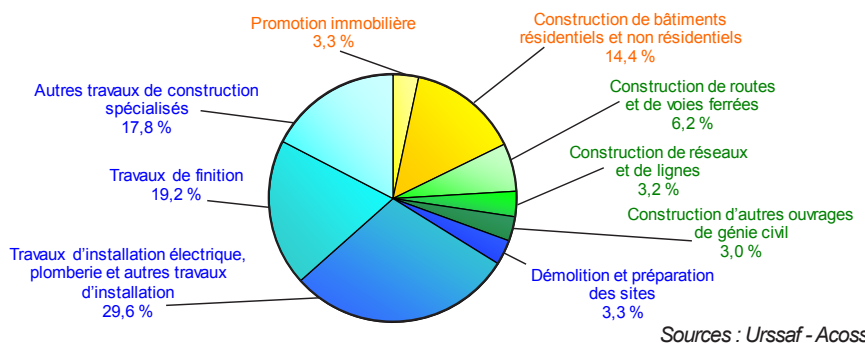
Le secteur de la construction enregistre sur le 1^{er} semestre 2019 une augmentation de 13,3 % du nombre de déclarations préalables à l'embauche hors intérim, par rapport au 1^{er} semestre 2018. Tous les types de contrats augmentent. Les CDI progressent (14,5 %), tout comme les CDD (+ 8,2 % pour ceux de plus d'un mois et + 23,5 % pour ceux de moins d'un mois). Le nombre de CDI, soit près de 79 000 sur le 1^{er} semestre 2019, montre la mobilité professionnelle importante à l'intérieur du secteur de la construction, où le taux de renouvellement des effectifs est de 24,7 % sur les six premiers mois de l'année.

Le secteur reste atypique par rapport à l'ensemble du privé avec un taux de DPAE hors intérim en CDI de 66,0 % contre 17,4 % sur l'ensemble du secteur privé. Le nombre de CDD de moins d'un mois est très réduit puisqu'à peine 8 300 DPAE sont parvenues au premier semestre, soit 6,9 % du total des DPAE. Les embauches du secteur restent avant tout masculines (93,2 %).

Répartition des effectifs par département au 30 juin 2019



Répartition des effectifs salariés au 30 juin 2019



Répartition des DPAE dans le secteur de la construction au 1^{er} semestre 2019

	CDI	CDD longs	CDD courts
Construction de bâtiments	14 466	6 195	2 870
Génie civil	3 734	1 154	160
Travaux de construction spécialisés	60 540	25 004	5 183
TOTAL	78 740	32 353	8 213
Poids	66,0 %	27,1 %	6,9 %

Sources : Urssaf - Acofos

Un secteur avec un risque plus important de travail illégal

En 2018, le secteur de la construction a constitué, comme les années précédentes, une part importante des redressements effectués suite aux contrôles liés à la lutte contre le travail illégal. Le montant des redressements découlant de la lutte contre le travail illégal reste par ailleurs nettement supérieur à celui faisant suite à un contrôle d'assiette (application erronée de la législation).

Un recouvrement plus délicat

Le taux des impayés – hors taxation pour non-déclaration – demeure à un niveau très élevé par rapport à l'ensemble

Évolution annuelle du taux des cotisations restant à recouvrer (RAR) hors taxation d'office à fin août 2019

	Taux RAR	Évolution en points glissement annuel
Secteur de la construction	2,78 %	- 1,16 pt
Entreprises du secteur privé	0,66 %	- 0,22 pt

Sources : Urssaf - Acofos

des entreprises privées franciliennes à fin août 2019. La différence de taux absolu s'explique pour partie par le fait que les entreprises du secteur de la construction sont plus petites que la moyenne du secteur privé. Cela étant, le taux d'impayés baisse aussi bien dans le secteur privé (- 0,22 point) que dans les entreprises de la construction (- 1,16 point). Ce secteur se caractérise également par un taux de non-déclaration des obligations sociales plus important que la moyenne.

À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non désaisonnalisées et n'incluent pas l'emploi intérimaire dans le secteur. Le champ de l'étude a été délimité par rapport aux définitions de la nomenclature NACE (Divisions 41 à 43 : Construction) et comprend donc les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Les données relatives au taux RAR sont celles des comptes gérés par la seule Urssaf Ile-de-France.

Le SMPT est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé durant ce trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.